

Encore quelques mots sur les aspects financiers de l'organisation. Vous l'avez vu et vous l'avez redit: le budget total est de 23,1 millions de francs. Des participations sont prévues à hauteur d'au moins 8 millions de francs. Il y aura donc un solde d'une quinzaine de millions de francs au maximum à la charge de la Confédération. Ce montant correspond au dossier de l'exposition de Shanghai et il est moins élevé que dans le dossier de l'exposition de Séville qui prévoyait des dépenses beaucoup plus élevées.

Le premier bilan intermédiaire des contacts est positif. On l'a dit: il y a déjà des cantons et des villes qui ont annoncé leur participation, sous réserve des décisions parlementaires. Il est donc évident qu'il s'agit de traiter les cantons comme des partenaires à part entière et de trouver la meilleure solution dans ce dossier tout particulièrement, comme dans d'autres d'ailleurs. Les différentes interventions que vous avez faites tout à l'heure vont également être prises en compte par les responsables du dossier. Je crois que nous attendons véritablement un partenariat avec les cantons et pas uniquement un sponsoring, comme vous l'avez très bien dit et je vous en remercie.

Concernant les entreprises privées, il y a eu déjà passablement de contacts, eux aussi positifs, mais les entreprises attendent une décision claire du Parlement pour pouvoir avancer sur ce dossier. Les promesses d'engagement se montent à l'heure actuelle à 3,3 millions de francs, soit un peu moins de la moitié de la participation prévue, alors que nous sommes encore loin de 2015. Donc les choses se présentent bien pour le moment.

Enfin, le contexte économique difficile que traverse l'Italie est un fait. Je crois qu'il faut l'évoquer ici en deux mots. Il y a des risques dans ce dossier comme dans tous les projets. Ces risques doivent être gérés de manière sérieuse. Le gouvernement central italien, par la bouche de Monsieur Mario Monti, président du Conseil, a réaffirmé récemment son soutien au projet – c'était dans le cadre de la rencontre avec les pays participant à la rencontre internationale qui a eu lieu à la mi-octobre dernier.

Les premiers travaux ont commencé avec le nettoyage du site. Les travaux d'infrastructure ont été attribués il y a quelques mois et ont commencé il y a peu ou vont commencer bientôt. Le lot pour le pavillon suisse sera mis à disposition et équipé à partir de la fin de 2013. C'est à partir de là, donc à partir de 2014, qu'on pourra construire le pavillon suisse.

Le suivi du projet de manière précise a été mis en place par le DFAE. Les contacts avec les sponsors, les partenaires et les fournisseurs prévoient un plan de paiement progressif en fonction de l'avancement et aussi des clauses qui permettent de modifier le projet en cas de nécessité.

J'aimerais vous remercier d'ores et déjà d'apporter votre soutien à ce projet, et à ce projet d'italianité, non seulement en raison de la présidence italophone depuis ce soir dans votre conseil, mais surtout en raison des implications de ce projet sur les relations entre la Suisse et l'Italie. Avec votre soutien, vous confirmerez la position très claire qui a été prise et par le Conseil national et par votre commission. Je vous en remercie d'avance au nom du Conseil fédéral.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition*

Bundesbeschluss über die Teilnahme der Schweiz an der Weltausstellung 2015 in Mailand
Arrêté fédéral concernant la participation de la Suisse à l'Exposition universelle 2015 de Milan

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Art. 1–4

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule, art. 1–4

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Art. 1

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Ausgabe ... 45 Stimmen
(Einstimmigkeit)
(0 Enthaltungen)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht

La majorité qualifiée est acquise

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfes ... 40 Stimmen
(Einstimmigkeit)
(0 Enthaltungen)

12.3287

Motion de Buman Dominique.

**Die Expo 2015 als Chance
für den öffentlichen Verkehr
und den Schweizer Tourismus**

**Motion de Buman Dominique.
L'Expo 2015 doit être une chance
pour les transports publics
et le tourisme suisse**

Nationalrat/Conseil national 15.06.12

Ständerat/Conseil des Etats 26.11.12

Il presidente (Lombardi Filippo, presidente): La mozione è stata trattata nell'ambito del progetto 12.055. Avete ricevuto un rapporto scritto della commissione. La commissione chiede di accogliere la mozione all'unanimità. Anche il Consiglio federale chiede l'accoglimento della mozione.

Angenommen – Adopté

12.078

**Einsatz von Angehörigen der Armee
zum Schutz
der Schweizer Vertretung
in Tripolis. Verlängerung**

**Engagement de militaires
pour la protection
de la représentation suisse
à Tripoli. Prolongation**

Erstrat – Premier Conseil

Botschaft des Bundesrates 24.10.12 (BBI 2012 9109)

Message du Conseil fédéral 24.10.12 (FF 2012 8415)

Ständerat/Conseil des Etats 26.11.12 (Erstrat – Premier Conseil)

Nationalrat/Conseil national 03.12.12 (Zweitrat – Deuxième Conseil)

Hess Hans (RL, OW), für die Kommission: Unsere SiK hat diese Vorlage am 8. November dieses Jahres behandelt.



Hier die wesentlichen Argumente, die für eine Annahme der Vorlage sprechen: Die SiK-SR kam wie im Februar 2012 zum Schluss, dass es eine diplomatische Vertretung in Tripolis braucht. Es gibt mehrere Argumente dafür.

Wir führen Projekte für einen Betrag von etwas weniger als einer Million Franken im Rahmen der Transition durch, darunter sind Minenräumungen, die Reform des Sicherheitsapparates und die Unterstützung der Wahlen. Es laufen auch Verfahren zu beschlagnahmten Geldern, es geht um ungefähr 100 Millionen Dollar: 77 Millionen gehören staatlichen Firmen, der Rest privaten Personen. Libyen ist wirtschaftlich ein interessantes Land. Alle grossen Infrastrukturverträge der Zeit von vorher sind blockiert. Schliesslich ist es besser, die Leute vor Ort zu unterstützen, als im Nachgang mit dem Ergebnis einer unkontrollierten Migration konfrontiert zu werden.

Dass unsere Botschaft bewacht werden muss, ist eine logische Konsequenz der noch instabilen Verhältnisse. Für die Sicherheit des Personals ist gemäss Wiener Konvention der Staat, in dem sich die Botschaft befindet, zuständig. Weil Libyen im Moment aber die Sicherheit unseres Botschaftspersonals nicht gewährleisten kann, müssen wir diese Leistung erbringen.

Die Lage in Libyen ist differenziert zu betrachten. Die libysche Wirtschaft sowie die Infrastruktur sind mehr oder weniger weitgehend in einem guten Zustand. Auch die Bürokratie ist mehr oder weniger funktionsfähig. Problematisch ist aber, dass es offensichtlich noch kein staatliches Gewaltmonopol gibt. Bisher ist es dem libyschen Staat nicht gelungen, die Milizen abzurüsten, unter Kontrolle zu bringen oder sie gar zu integrieren. Diese Milizen üben noch immer die lokale Kontrolle aus, wobei es diesbezüglich geografische Unterschiede gibt. Wenn Libyen den Schutz nicht selber übernehmen kann, müssen wir für die Sicherheit unseres Personals sorgen. Es ist richtig, dass die Armee diese Aufgabe wahrnimmt, denn Erfahrungen aus der Vergangenheit zeigen, dass die Kosten einer privaten Sicherheitsfirma rund viermal höher liegen. Die SiK begrüsst es ausdrücklich, dass ein Armeedetachement den Auftrag erfüllt. Im Übrigen gehen benachbarte Staaten und die USA gleich vor.

Zu den Kosten: Der deutsche Text auf Seite 7 der Botschaft könnte missverstanden werden. Eine Übersicht über die Kosten finden Sie auf Seite 8 der Botschaft. Das Budget für das zweite Jahr ist in etwa gleich hoch wie das für das erste Jahr, es muss dafür rund eine Million Franken pro Jahr aufgewendet werden. Belastet wird das Budget des EDA und nicht jenes des VBS.

Aus all diesen Gründen beantragt Ihnen die Kommission einstimmig, auf die Vorlage einzutreten.

Ich habe noch eine Ergänzung anzubringen. Die SiK hat noch eine Frage thematisiert, und zwar diejenige des Dringlichkeitsverfahrens. Von der Verlängerung des Einsatzes und vom Antrag auf Behandlung des Geschäfts im Sonderverfahren hat die Kommission erst Mitte Oktober erfahren. Das Büro musste der Zuweisung des Geschäfts in aller Eile im schriftlichen Verfahren zustimmen. Das führte zu Kritik. Verschiedentlich wurde moniert, es sei seit Sommer klar, dass der Einsatz nach Januar 2013 verlängert werden müsse. Deshalb sei nicht nachvollziehbar, weshalb der Bundesrat das Geschäft nicht rechtzeitig im ordentlichen Verfahren vorbereitet habe, und zwar analog zur Behandlung der Einsätze von Swisscoy. Es wurde die Frage gestellt, ob es nicht sinnvoll wäre, den Einsatz für eine längere Periode zu genehmigen, im Wissen darum, dass es bis zu einer Entspannung der Sicherheitslage noch ein bis zwei Jahre dauern wird. Am Antrag des Bundesrates hat die Kommission aber nichts geändert. Auch die Grundsatzfrage der Genehmigungspflicht für den Einsatz eines begrenzten Kontingents von Schweizer Soldaten für den Schutz der Schweizer Vertretungen im Ausland, wie sie im Postulat Berberat 12.3713, «Flexiblere Rechtsvorschriften für den Schutz der Schweizer Vertretungen im Ausland», gestellt ist, wurde in diesem Kontext nicht diskutiert.

Zur Detailberatung hat die Kommission keine Bemerkungen. In der Gesamtabstimmung empfiehlt Ihnen die SiK mit 10 zu 0 Stimmen bei 1 Enthaltung, der Vorlage zuzustimmen.

Kuprecht Alex (V, SZ): Wir befassen uns in dieser noch jungen Legislatur bereits zum zweiten Mal mit dem Auftrag des Schutzes unserer Botschaft in Tripolis sowie dem Schutz der Schweizer Botschaftsangehörigen sowohl in der Botschaft als auch bei der Erfüllung ihrer diplomatischen Aufgabe in Libyen.

Der erste Auftrag ging ja bekanntlich von einer Intervention der SiK-SR aus, nachdem bekanntgeworden war, dass diese Aufgabe eine private ausländische Sicherheitsfirma übernehmen sollte. Unser Rat hat daraufhin anlässlich der Frühjahrsession der ersten Botschaft mit der Befristung des Einsatzes von sechs Monaten auch zugestimmt. Der Bundesrat hat von seiner in der damaligen Botschaft vorgesehnen und bewilligten Möglichkeit einer Verlängerung um weitere sechs Monate Gebrauch gemacht. Diese Verlängerungsdauer läuft nun Ende Januar des kommenden Jahres ab, was zur erneuten Antragstellung im Rahmen dieser Botschaft führt.

Die Ereignisse der letzten Monate haben meines Erachtens aufgezeigt, dass ein staatliches Gewaltmonopol durch Libyen den völkerrechtlich vorgesehenen diplomatischen Schutz zum heutigen Zeitpunkt noch nicht zu gewährleisten vermag. Die libysche Wirtschaft ist gemäss Verlautbarungen in relativ gutem Zustand, und die Haupteinnahmequelle, das Erdöl, fließt praktisch wieder wie vor der kriegerischen Auseinandersetzung. Von einer sicheren und unbedenklichen Lage im Land und in der Hauptstadt kann heute jedoch nicht gesprochen werden. Die jüngste Vergangenheit mit dem Anschlag auf den Botschafter der Vereinigten Staaten von Amerika und dessen Tötung hat das deutlich aufgezeigt.

Es ist zudem davon auszugehen, dass der Aufbau sicherheitsrelevanter Strukturen noch eine längere Zeit dauern wird. Bis dahin muss gezwungenermassen mit dem eigenen Schutz der diplomatischen Vertretung gerechnet werden. Wir sind mit diesem Entscheid nicht alleine. Auch Frankreich, Grossbritannien, Italien sowie selbstverständlich die USA verfahren mit ihren Vertretungen gleich.

Der Bundesrat hat im Jahr 2011 entschieden, dass wir in diesem Land wieder mit einer diplomatischen Vertretung präsent sein sollten. Es ist für mich deshalb klar und unverzichtbar, auch wenn unsere Botschaft bisher kein Zielobjekt war, dass wir die Sicherheit unserer Vertretung auch in Zukunft zu gewährleisten haben. Die dafür eingesetzten Angehörigen der Armee leisteten in der Vergangenheit eine sehr gute Arbeit, was mich persönlich aufgrund der Qualität der detachierten Angehörigen der Armee nicht wundert.

Die nun vorliegende Botschaft sieht eine weitere Einsatzverlängerung von sechs Monaten vor. Diese Frist wird für Libyen meines Erachtens jedoch kaum ausreichen, um die Sicherheit der diplomatischen Vertretung selbst gewährleisten zu können. Es wäre deshalb effektiver gewesen, wenn man die Einsatzdauer auf eine längere Frist festgelegt hätte, so, wie das zum Beispiel bei der Kommandierung der Swisscoy nach Kosovo der Fall ist. Sollte eine weitere Verlängerung notwendig werden, was ich heute schon vermute, so ersuche ich Sie, Herr Bundesrat, eine längere Rahmenfrist von zum Beispiel drei Jahren vorzusehen.

Ich bin deshalb klar für Eintreten auf die Vorlage und werde den Beschluss selbstverständlich mitunterstützen.

Burkhalter Didier, conseiller fédéral: Je vous remercie de vos prises de position dans l'ensemble positives ainsi que de votre compréhension quant à la procédure rapide qui avait comme seul et unique but de faire en sorte que le projet colle autant que possible à la situation sur le terrain et à la situation en matière de sécurité, situation qui peut quand même changer relativement vite. En quelques mois, on peut



voir des choses changer dans des situations aussi labiles que celle dont on parle maintenant.

Nous avons parlé tout à l'heure de l'un des axes stratégiques de la politique étrangère de notre pays: les pays voisins et les relations avec ces derniers. Là, c'est un autre des axes stratégiques dont il est question: c'est l'axe stratégique de la sécurité et de la stabilité en Europe et dans les régions proches ainsi que dans les régions fragiles du monde, en particulier en ce qui concerne l'Afrique du Nord.

La Libye se situe maintenant dans une phase non seulement délicate, ce n'est pas nouveau, mais aussi décisive de la transition vers la démocratie. Il y a eu l'élection du Congrès national général. En gros, cela correspond à une Constituante. Il y a aussi eu les efforts pour mettre en place un gouvernement représentatif. Ces efforts ont maintenant largement abouti, et ce sont donc des signaux positifs. Mais il y a encore beaucoup à faire dans le processus de développement vers un Etat de droit et vers un Etat démocratique, à commencer par la Constitution elle-même, suivie par la loi électorale et encore par les élections qui doivent venir. C'est vrai que tout cela, comme l'a dit Monsieur Kuprecht, prendra un certain temps. Il est donc tout à fait possible, en effet, que les choses restent assez fragiles du point de vue de la sécurité pendant encore plus d'une année.

Toujours est-il que, dans ce domaine, nous travaillons en étroite collaboration avec la communauté internationale et tout spécialement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Nous souhaitons maintenir, voire développer la présence de la Suisse dans le pays. Nous souhaitons le faire dans le cadre du programme ou de la stratégie suisse pour l'Afrique du Nord 2011 à 2016. Hormis les aspects politiques, économiques et commerciaux, il y a tout un engagement en termes d'aide humanitaire et de sécurité humaine. La Division Sécurité humaine, par exemple, travaille dans une série de domaines importants comme la promotion des droits de l'homme, le traitement du passé, qui est un domaine particulièrement sollicité par les autorités libyennes, l'assistance électorale, la réforme du processus qui mène à l'adoption d'une Constitution, la gestion des restes de guerre non explosés – donc la question du déminage –, le soutien à la société civile et la réforme du secteur sécuritaire.

Il reste aussi beaucoup à faire dans le domaine de la sécurité. Les autorités libyennes exercent, on pourrait dire un certain contrôle dans le nord du pays, et encore uniquement dans une partie. Mais il y a dans d'autres régions du pays, notamment dans le sud et l'ouest, encore beaucoup plus d'instabilité. Les autorités ont entrepris des efforts importants qui visent à désarmer et à dissoudre les milices illégales ou à mettre sous tutelle des milices par le remplacement de leur chef. Cependant, les difficultés auxquelles les autorités sont confrontées ne peuvent être sous-estimées. En effet, certaines milices sont encore très puissantes et d'autres font de la résistance, armée si nécessaire. D'ailleurs, la profusion d'armes en circulation constitue réellement l'un des risques les plus importants dans cette région. Un défi majeur en matière de sécurité est lié au changement dans la nature des actes de violence. On l'a vu lors des événements récents, en particulier lors de l'attentat contre le consulat américain à Benghazi. On passe d'une violence qui était du banditisme à une violence plus proche du terrorisme. Le pays connaît depuis la fin de la guerre civile des agressions et des incidents de nature très variée dans les zones urbaines et dans les régions rurales. De manière générale, on peut dire que la capitale Tripoli est le théâtre d'incidents qui impliquent surtout des acteurs libyens entre eux, alors que Benghazi quant à elle connaît des formes de violence plus fortement ciblées contre les institutions qui représentent l'étranger et l'Occident. Benghazi constitue une zone à haut risque pour les représentants de pays étrangers.

Le personnel de l'ambassade de Suisse ne représente pas une cible spécifique, mais il reste exposé aux mêmes risques que ceux qu'il a connus depuis la fin de la guerre civile: des manifestations violentes, des attaques, des escarmouches, des combats, dans lesquels le personnel de l'am-

bassade ou du détachement de protection pourraient être involontairement impliqués, sans compter les risques liés au banditisme et à la criminalité.

Le bilan de ce qui a été fait dans les premiers mois de l'opération est positif. On n'a pas connu d'incidents de sécurité, Dieu merci, jusqu'ici. Pendant les huit premiers mois de l'engagement, les six détachements, qui sont donc composés de personnes du détachement de reconnaissance de l'armée (DRA 10) et également du détachement spécial de police militaire qui se sont succédé, ont effectué des centaines de missions de protection et des milliers de contrôles d'entrée. Ils ont oeuvré au renforcement de toutes les mesures de sécurité. Sans entrer dans les détails, on peut dire que l'effectif militaire n'a pas atteint le maximum opérationnel qui avait été fixé par le Conseil fédéral.

Nous jugeons l'expérience de ces premiers mois positive. Le dispositif mis en place correspond aux exigences; il est constamment adapté à l'évolution de la situation. L'engagement a rendu possible également une bonne compréhension entre les exigences d'une représentation diplomatique, d'un côté, et les standards des militaires, de l'autre côté. C'est une bonne chose: cette connaissance réciproque a permis de mettre en place de bonnes solutions pragmatiques.

Au nom du département que je dirige, j'aimerais dire que nous sommes vraiment très satisfaits de la collaboration avec notre armée. Cela se passe bien; le Conseil fédéral vous propose le renouvellement du mandat pour six mois, voire éventuellement encore pour six mois supplémentaires par décision du Conseil fédéral, ce qui est en effet assez vraisemblable. La mission qui est prévue est la même. Il n'y a pas de grands changements, donc je n'entrerai pas dans les détails. Vous l'avez dit vous-mêmes: d'autres ambassades étrangères en Libye bénéficient d'une protection du même type par les forces de sécurité des pays respectifs.

On avait annoncé des coûts de l'ordre de 600 000 francs par semestre pour cette première partie. En fait, ils s'élèveront à 990 000 francs pour une année, ce qui est moins cher que prévu. Pour l'année prochaine, nous avons prévu le même budget, puisque nous considérons que le dispositif devrait rester le même. Environ un million de francs sera ainsi à la charge du budget ordinaire du Département fédéral des affaires étrangères.

Nous vous remercions de suivre le préavis positif de votre commission et de nous autoriser à poursuivre cette mission de sécurité nécessaire et qui – je le répète – fonctionne très bien, en particulier grâce à l'engagement des personnes concernées.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition*

Bundesbeschluss über die Weiterführung des Einsatzes der Armee im Assistenzdienst im Ausland zum Schutz der Schweizer Botschaft in Tripolis

Arrêté fédéral portant approbation de la continuation de l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger pour la protection de l'ambassade de Suisse à Tripoli

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Art. 1–3

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1–3

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté



Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
 Für Annahme des Entwurfes ... 38 Stimmen
 (Einstimmigkeit)
 (1 Enthaltung)

12.3367

Motion Sommaruga Carlo.
Rechte der Bäuerinnen und Bauern.
Für ein weitgehendes Engagement
der Schweiz im Menschenrechtsrat
Motion Sommaruga Carlo.
Droits des paysans. Pour
un engagement complet de la Suisse
au Conseil des droits de l'homme

Nationalrat/Conseil national 28.09.12

Ständerat/Conseil des Etats 26.11.12

Il presidente (Lombardi Filippo, presidente): Avete ricevuto un rapporto scritto della commissione. La Commissione chiede con 9 voti contro 0 e con 3 astensioni di accogliere la mozione. Anche il Consiglio federale chiede l'accoglimento della mozione.

Recordon Luc (G, VD), pour la commission: La motion Sommaruga Carlo a été accueillie favorablement par le Conseil fédéral parce que, effectivement, les droits des paysans et des personnes vivant en milieu rural deviennent une préoccupation un peu plus aiguë. De tout temps, il s'est agi de personnes relativement démunies par rapport à des risques de violation des droits humains. Il existe déjà des instruments de protection. Il s'agit certainement de les mettre en oeuvre, mais aussi, comme le relève la motion, de les développer, même si peut-être, du point de vue du Conseil fédéral, la priorité va plus à la mise en oeuvre de l'existant qu'au développement de nouveaux aspects.

Il n'en demeure pas moins que la commission a jugé qu'il était important de donner un signal clair en acceptant à son tour cette motion et en vous priant d'en faire de même, parce que la préoccupation que représentent les droits des paysans devient précisément plus forte actuellement.

Parmi les nombreux éléments, on peut en souligner un qui est vraiment frappant, qui touche essentiellement aux droits économiques des paysans: c'est le phénomène de plus en plus grand de l'accaparement des terres, qui se fait jour particulièrement en Afrique, où elles deviennent un objet de spéculation tout à fait inquiétant aussi du point de vue de la souveraineté alimentaire mondiale et tout simplement de la lutte contre les risques de famine. Naturellement, ces accaparements génèrent aussi des tensions qui peuvent dégénérer en actes de violence. Dans ces situations, il est bien clair que les populations paysannes et de manière générale rurales sont les perdantes.

C'est dans cet esprit que la commission a clairement décidé de vous recommander d'accepter la motion Sommaruga Carlo.

Burkhalter Didier, conseiller fédéral: La Suisse s'engage pour que les droits des paysans et des paysannes soient mieux respectés. C'est vrai, Monsieur Recordon, qu'il y a de grandes difficultés dans ce domaine, de grandes souffrances aussi, puisque 80 pour cent des personnes qui souffrent de la faim vivent dans les zones rurales et que, sur ces personnes, la moitié sont des personnes qui appartiennent à la petite paysannerie. Donc, les problèmes sont réels.

La Suisse avait donc soutenu, en 2010, la résolution qui demandait au Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de rédiger une étude portant sur les moyens de

faire avancer les droits des personnes qui travaillent précisément dans le monde rural. Les auteurs de cette étude avaient recommandé de créer un nouvel instrument permettant de mieux défendre les droits des paysans.

Il est aussi vrai que la Suisse n'est pas enthousiaste au sujet de cette ligne générale: créer de nouveaux instruments et ne pas les respecter, ou plutôt ne pas les mettre en vigueur ou en place, réellement, sur le terrain, commence à nous gêner de plus en plus. On parle de cela dans le cadre des droits de l'homme, on en parle dans le cadre du droit international humanitaire et, au fond, la Suisse a décidé, depuis un certain temps déjà – elle a même lancé, pour ce qui est du droit international humanitaire, une initiative dans le cadre du 150e anniversaire du CICR –, de dire qu'il est maintenant temps de progresser dans le cadre de la communauté internationale sur la question de l'application de ce qui existe, plutôt que de créer de nouveaux instruments et finalement de ne pas les appliquer – même si débattre de cela est certainement utile.

C'est quelque chose qui nous gêne, je le répète, de plus en plus, et c'est pourquoi la Suisse a dit clairement qu'elle estimait que le problème résidait dans le déficit de la mise en œuvre des conventions. Elle a participé activement aux discussions informelles relatives à la résolution adoptée il y a quelques semaines – c'était en septembre dernier – au Conseil des droits de l'homme. Elle a appelé à ce moment-là de ses voeux la recherche d'une solution consensuelle qui prévoyait qu'il ne fallait pas uniquement envisager une nouvelle résolution, une nouvelle déclaration des Nations Unies, mais qu'il fallait ouvrir le jeu, et notamment sur cette question de l'application de ce qui existe déjà.

Malheureusement, il n'y avait pas de volonté de consensus, et on en est resté à ce texte qui, à notre sens, est insatisfaisant. C'est pourquoi la Suisse, qui n'a pas vu ses propositions retenues – propositions qui auraient pourtant permis un vote moins polarisé sur ladite discussion au Conseil des droits de l'homme –, s'est logiquement abstenu lors du vote. Ceci n'a pas toujours été bien compris, mais c'est en fait particulièrement logique si l'on veut faire passer, sur la durée, l'idée fondamentale d'appliquer ce que l'on décide, ce qui n'est malheureusement de loin pas apprécié et appliqué par tout le monde.

Comme l'a dit le Conseil fédéral dans son avis relatif à la motion, la Suisse reconnaît l'importance du respect des droits des paysans et elle continuera donc de s'engager pour soutenir les démarches du Conseil des droits de l'homme. C'est pourquoi nous comprenons que vous souhaitez adopter la motion pour envoyer, comme vous l'avez dit, un signal clair. On pourrait aussi la rejeter puisqu'elle va probablement être classée. Nous comprenons le geste politique et nous l'appréciions d'autant plus que nous proposons nous-mêmes d'accepter cette motion dans cet esprit-là.

Angenommen – Adopté

12.3711

Motion Minder Thomas.
Doppelter Pukelsheim
bei Nationalratswahlen
Motion Minder Thomas.
Election du Conseil national.
Instaurer le scrutin biproportionnel

Ständerat/Conseil des Etats 26.11.12

Ordnungsantrag Comte
 Zuweisung der Motion an die SPK-SR zur Vorprüfung.

